



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Stanstead-Est,

**QUE** lors de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026, le conseil municipal de la municipalité de Stanstead-Est a adopté le règlement numéro 2026-01 déterminant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 et pour fixer les conditions de perception.

**QUE** l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de ville situé au 7015, route 143, à Stanstead-Est, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

**QUE** le règlement numéro 2026-01 entre en vigueur immédiatement.

**DONNÉ À STANSTEAD-EST**, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

**ÉTIENNE LOIGNON-BUTEAU**  
Directeur général et greffier-trésorier